

PLAN DE ZONAGE



Communauté de Communes
du Pays du Vermandois

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

ETAVES-ET-BOCQUIAUX

PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRETE LE 02/07/2025

PLUI APPROUVE LE 28/01/2026

 | 

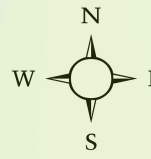


Communauté de Communes
du Pays du Vermandois

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DU VERMANDOIS

RD 1044 - Hameau de Riqueval
02420 BELLICOURT
03.23.09.50.51

Echelle : 7500ème



 Cimetière

 Nouvelle construction

 Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme

 Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation

 Captage

Installations agricoles

 Installation agricole classée

 Installation agricole non classée

Limites de zones

 Ua : Zone urbaine dense correspondant au centre ancien

 Ue : Zone urbaine correspondant aux zones à vocation économique

 Uh : Zone urbaine destinée aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif (EISCP)

 1Aue : Zone à urbaniser dédiée aux activités industrielles, artisanales, commerciales ou de services

 A : Zone agricole

 Ae : Secteur de la zone agricole correspondant aux activités isolées dans la plaine agricole

 Aec : Secteur de la zone agricole correspondant aux coopératives agricoles

 N : Zone naturelle

 Nhl : Zone naturelle correspondant aux habitations légères de loisirs et les installations liées

Eléments à protéger

 Elément de patrimoine urbain à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

 Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme

 Elément à protéger au titre de l'article L.151-38 du Code de l'urbanisme : Chemins

 Elément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : Cours d'eau

 Elément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : Linéaire végétalisé

 Patrimoine

Numéros	Désignation
1	Chapelle
2	Calvaire
3	Monument aux morts
4	Eglise
5	Maison remarquable
6	Arbre remarquable
7	Cheminée